

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/7
	Révision n°: 2
TECK ETANCH	Date : 31/01/2024
	Remplace la fiche : 03/09/2020
	504280-504290

Fournisseur

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.80.92.11
teck-stone@teck-stone.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECK ETANCH**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Revêtement d'étanchéité liquide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ; Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1).

Phrases EUH

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 : Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ; Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Aucune données n'est disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 2634-33-5 EC : 220-120-9	1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS05, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	0-1

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/7
	Révision n°: 2
TECK ETANCH	Date : 31/01/2024
	Remplace la fiche : 03/09/2020
	504280-504290

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 613-167-00-5 CAS : 55965-84-9	MELANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE et de 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	GHS06, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 2, H301 Acute Tox. 2, H310 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Chronic 1, H410	0-1

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques
CAS : 2634-33-5 EC : 220-120-9 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Sens. 1: H317 C ≥ 0.05 %
INDEX : 613-167-00-5 CAS : 55965-84-9 MELANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE et de 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	Skin Corr. 1C: H314 C ≥ 0.6 % Skin Irrit. 2: H315 0.06 % ≤ C < 0.6 % Eye Dam. 1: H318 C ≥ 0.6 % Eye Irrit. 2: H319 0.06 % ≤ C < 0.6 % Skin Sens. 1A : H317 C ≥ 0.0015 % ; M =100 : M = 100

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Amener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Après contact avec la peau

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Inhalation

Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau

Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

Contact avec les yeux

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Ingestion

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/7
	Révision n°: 2
TECK ETANCH	Date : 31/01/2024
	Remplace la fiche : 03/09/2020
	504280-504290

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Moyens d'extinction inappropriés

Extincteurs à base d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux rubriques 7 et 8.

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir rubrique 13).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol et les soubassements.

Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent. Eviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Mesures d'ordre technique

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticales afin d'éviter les fuites.

Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec et frais.

Matériaux d'emballage à utiliser

Pas de matériaux spécialement à signaler.

Matériaux d'emballage non adaptés

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/7
	Révision n°: 2
TECK ETANCH	Date : 31/01/2024
	Remplace la fiche : 03/09/2020
	504280-504290

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Carbonate de calcium naturel (471-34-1)		
France	VLE (mg/m ³)	10
Dioxyde de titane (13463-67-7)		
France	Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
France	VLE (mg/m ³)	10
Belgique	Valeur seuil (ppm)	*
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	10
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Classification additionnelle	-
Espagne	VLA-ED (ppm)	-
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	10
Espagne	Nota	-
2-méthyl-2,4-pentanediol		
France	VLE (mg/m ³)	121
France	VLE (ppm)	25

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Equipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

Protection de la peau et du corps

Protection de la peau et du corps.

Protection des mains

Porter des gants en caoutchouc ou en plastique.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Blanc
Apparence	: Liquide visqueux
Odeur	: Non applicable
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non déterminé
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limites inférieures d'explosion	: Non applicable
Limites supérieures d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non déterminé
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/7
	Révision n°: 2
TECK ETANCH	Date : 31/01/2024
	Remplace la fiche : 03/09/2020
	504280-504290

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

pH	: 8
Viscosité, cinématique	: Non déterminé
Réserve alcaline/acide	: Non applicable
Solubilité	: Eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: 1.3
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV maximum : < 40 g/l

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées à la rubrique 7.

Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Non déterminé.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposé à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations générales

Non applicable.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Possibilités d'affectation de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'inhalation peut provoquer un œdème pulmonaire.

Ingestion

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/7
	Révision n°: 2
TECK ETANCH	Date : 31/01/2024
	Remplace la fiche : 03/09/2020
	504280-504290

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Cancérogénicité

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) -exposition unique

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration

Aucune donnée n'est disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'Etat.

Emballages contaminés

Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/7
	Révision n°: 2
TECK ETANCH	Date : 31/01/2024
	Remplace la fiche : 03/09/2020
	504280-504290

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Règlementation UE

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H330 : Mortel par inhalation

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques

Fin du document